



## Rapport LTECV 2021

Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte En application de l'article 173 et du décret 2015-1850 Rapport sur l'exercice 2020

Date de mise à jour : 1er juillet 2021

### Table des matières

1.1	dre général de notre approcheStratégie RSE	
1.2	Stratégie climat	
1.3	Méthodologie par les risques	
1.4	Gouvernance	
1.5	Reporting ABN AMRO	
1.6	Adhésion à des initiatives engageantes	
1.7	Nos objectifs pour 2021 autour de la transition énergétique	
e N	tégration des critères ESG dans l'offre de financement leuflize OBC	
11.1	Politique de risque RSE, Sustainability Risk Policy	
	Crédits et critères ESG	
11.2		
II.2	Crédits et critères ESG	nt
11.2 I. It e N	ntégration des critères ESG dans l'activité d'investisseme	nt
II.2 I. II e N	ntégration des critères ESG dans l'activité d'investisseme leuflize OBC	nt
II.2 I. II e N	ntégration des critères ESG dans l'activité d'investisseme leuflize OBC	nt
II.2  I. Ir  e N  III.1  III.2	ntégration des critères ESG dans l'activité d'investisseme leuflize OBC  Démarche générale de prise en compte des critères ESG  Données carbone  III.2.1 Méthodologie carbone  III.2.2 Résultats carbone	ent
II.2  I. Ir  e N  III.1  III.2	ntégration des critères ESG dans l'activité d'investisseme leuflize OBC	ent
II.2  I. Ir  e N  III.1  III.2	ntégration des critères ESG dans l'activité d'investisseme leuflize OBC  Démarche générale de prise en compte des critères ESG  Données carbone  III.2.1 Méthodologie carbone  III.2.2 Résultats carbone  Gestion ISR (Investissement Socialement Responsable)  III.3.1 Offre ISR	ent
II. Ir e N III.1 III.2	ntégration des critères ESG dans l'activité d'investisseme leuflize OBC  Démarche générale de prise en compte des critères ESG  Données carbone  III.2.1 Méthodologie carbone  III.2.2 Résultats carbone  Gestion ISR (Investissement Socialement Responsable)	ent
II.2  II. II  e N  III.1  III.2	ntégration des critères ESG dans l'activité d'investisseme leuflize OBC  Démarche générale de prise en compte des critères ESG  Données carbone  III.2.1 Méthodologie carbone  III.2.2 Résultats carbone  Gestion ISR (Investissement Socialement Responsable)  III.3.1 Offre ISR  III.3.2 Produits et volumes ISR (Banque et AAIS)	ent
II.2  I. In  e N  III.1  III.2	ntégration des critères ESG dans l'activité d'investisseme leuflize OBC  Démarche générale de prise en compte des critères ESG  Données carbone  III.2.1 Méthodologie carbone  III.2.2 Résultats carbone  Gestion ISR (Investissement Socialement Responsable)  III.3.1 Offre ISR  III.3.2 Produits et volumes ISR (Banque et AAIS)	ent
II.2  II. In e N  III.1  III.2	ntégration des critères ESG dans l'activité d'investisseme leuflize OBC  Démarche générale de prise en compte des critères ESG  Données carbone  III.2.1 Méthodologie carbone  III.2.2 Résultats carbone  Gestion ISR (Investissement Socialement Responsable)  III.3.1 Offre ISR  III.3.2 Produits et volumes ISR (Banque et AAIS)  Responsabilité environnementale	ent
II.2  I. It  e N  III.1  III.2	ntégration des critères ESG dans l'activité d'investisseme leuflize OBC  Démarche générale de prise en compte des critères ESG  Données carbone  III.2.1 Méthodologie carbone  III.2.2 Résultats carbone  Gestion ISR (Investissement Socialement Responsable)  III.3.1 Offre ISR  III.3.2 Produits et volumes ISR (Banque et AAIS)  Responsabilité environnementale  Analyse du risque climat dans les portefeuilles gérés	•n1
II.2  II. In e N  III.1  III.2	ntégration des critères ESG dans l'activité d'investisseme leuflize OBC  Démarche générale de prise en compte des critères ESG  Données carbone  III.2.1 Méthodologie carbone  III.2.2 Résultats carbone  Gestion ISR (Investissement Socialement Responsable)  III.3.1 Offre ISR  III.3.2 Produits et volumes ISR (Banque et AAIS)  Responsabilité environnementale	en1

## Introduction

L'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (loi n°2015-992) et ses décrets d'application ont pour objectif d'accroître la transparence de l'action des investisseurs institutionnels et des sociétés de gestion dans la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et des risques climatiques dans leur politique d'investissement.

Cette législation fait écho à l'Accord de Paris du 12 décembre 2015 signé à l'occasion de la COP 21. Ce premier accord universel sur le climat juridiquement contraignant fixe « un cadre mondial visant à éviter un changement climatique dangereux en limitant le réchauffement de la planète à un niveau nettement inférieur à 2°C et en poursuivant les efforts pour le limiter à 1,5°C<sup>(1)</sup> ».<sup>(2)</sup>

Le présent rapport fait état des moyens mis en œuvre par la Banque Neuflize OBC pour contribuer à la transition énergétique et écologique. Il détaille les modalités de prise en compte, dans sa politique de risques et dans sa politique d'investissements, de critères relatifs aux enjeux ESG, au titre de l'exercice 2020. Il couvre le périmètre des activités de la Banque Neuflize OBC. Ses deux filiales, ABN AMRO Investment Solutions (AAIS)<sup>(3)</sup> pour la gestion d'actifs et Neuflize Vie pour l'assurance vie, publient chacune un rapport indépendant en application de l'article 173.

# I. Cadre général de notre approche

#### I.1 Stratégie RSE

La prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'ensemble des métiers est au cœur de la stratégie de développement de la Banque Neuflize OBC, engagée pour une gestion responsable, performante et innovante, en conformité avec la stratégie de son actionnaire, la banque ABN AMRO.

#### En quoi consiste cette stratégie?

#### Pour la banque néerlandaise ABN AMRO

Nous considérons le développement durable comme une opportunité pour notre modèle d'affaires. Notre objectif est de devenir un partenaire de premier choix en matière de durabilité. De plus en plus d'entreprises repensent leur organisation en considérant les enjeux de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE). Dans le même temps, les clients individuels adoptent des modes de vie plus responsables. En tant que banque, notre rôle est de soutenir cette transition.

Acteur financier en lien avec tous les secteurs de la société, nous avons identifié trois domaines clés dans lesquels nous pouvons agir : le changement climatique, l'économie circulaire et l'impact social. Le contexte de la crise de la Covid-19 que nous traversons ne fait que renforcer ces enjeux.

Notre stratégie, initiée en 2018, est basée sur notre raison d'être : « Une banque meilleure pour les générations à venir ». Notre objectif est de construire une banque solide, capable de s'adapter à un environnement social et économique en évolution rapide, en créant de la valeur durable pour toutes nos parties prenantes.

Cette stratégie repose sur trois piliers :

#### ▶ Pilier 1 - accompagner nos clients dans leur transition vers un avenir durable

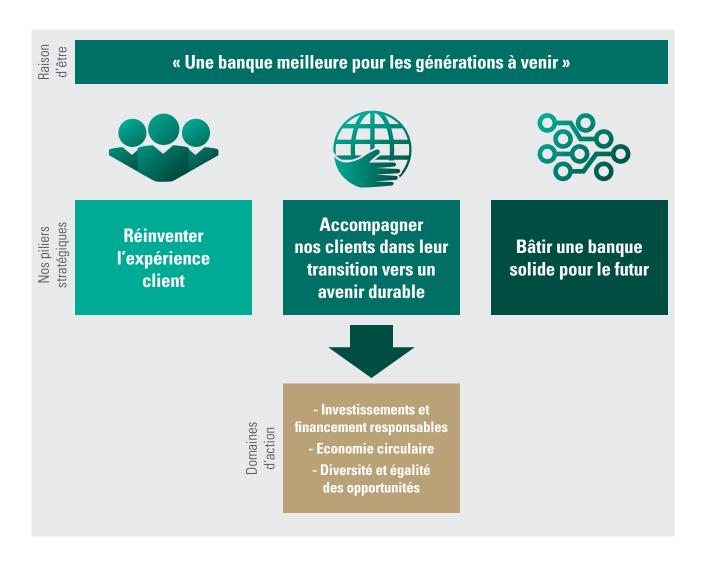
- Lutter contre le dérèglement climatique
- Favoriser l'économie circulaire
- Augmenter l'impact social

#### ▶ Pilier 2 - réinventer l'expérience client

- Expérience client
- Digitalisation
- Conseil clair et approprié

#### ▶ Pilier 3 - bâtir une banque solide pour le futur

- Modèle d'affaires durable
- Maitrise des risques
- Performance financière



A horizon 2024, notre ambition est de développer notre offre de financements résponsables. Nous souhaitons également augmenter le financement de projets liés aux énergies renouvelables, et étendre les solutions d'investissements ESG, ISR (4) et d'impact pour nos clients. Par ailleurs, nous souhaitons accompagner le dévelopement de l'économie circulaire, notamment via le financement. Enfin, s'agissant de l'impact social, l'inclusion financière, la promotion de l'égalité des opportunités et la résilience financière constituent nos priorités.

Cette stratégie durable est illustrée par des ambitions concrètes à horizon 2024 :

- ▶ Porter à 33% la proportion de prêts et d'investissements durables
- ▶ Atteindre 46 milliards d'euros d'investissements durables
- ▶ Financer l'économie circulaire à hauteur de 3,5 milliards d'euros
- ▶ Porter à 28% la proportion de crédits immobiliers labellisés A

#### **Pour la Banque Neuflize OBC**

La Banque Neuflize OBC, fidèle aux valeurs « citoyennes » érigées par ses fondateurs, est engagée en matière de développement durable depuis de nombreuses années. Elle a su démontrer sa capacité à inscrire ses actions sur le long terme. Sa démarche en faveur de la RSE est aujourd'hui solidement ancrée dans son organisation et trouve un large écho auprès de ses clients, partenaires et collaborateurs.

La Banque Neuflize OBC a choisi, en accord avec ABN AMRO, une approche intégrée de la RSE. Tous les métiers utilisent désormais des critères RSE dans l'exercice de leur fonction et dans les offres de produits et services. La RSE fait partie des objectifs individuels et collectifs.

C'est ainsi que la politique RSE de Neuflize OBC illustre cette raison d'être « Une banque meilleure pour les générations à venir » dans l'ensemble de ses actions et plus précisément vis-à-vis de ses clients, de ses collaborateurs, de la société et de l'environnement.

#### Gouvernance



## Engagement clients et financements responsables

- Investissements (intégration ESG, gestion ISR, fonds et mandats à impact)
- Financement
- ▶ Philanthropie

## **Engagement** social

- ► Diversité & Inclusion
- ► Développement des collaborateurs
- ► Amélioration de l'environnement de travail et de la flexibilité dans l'organisation



## **Engagement** citoyen

- Mécépet cultural
- ► Mécénat RSE
- ▶ Soutien de l'entrepreneuria
- ► Adhésion à des initiatives engageantes

## **Engagement environnemental**

- ► Accompagner la loi LTECV
- ► Contribution à la neutralité carbone



#### **Sensibilisation**



La stratégie RSE est mise en œuvre par la Banque Neuflize OBC dans son activité de banque de financement auprès de sa clientèle entreprises, composée d'entreprises patrimoniales, ainsi que dans son activité d'investissement pour tous ses clients.

Au cours de l'année 2020, cette stratégie s'est déclinée selon les grands axes d'actions suivants :



#### I.2 Stratégie climat

Le changement climatique est l'un des plus grands défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

En décembre 2015, 196 pays ont adopté l'Accord de Paris : un engagement à maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux pré-industriels, et à poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C. ABN AMRO reconnaît pleinement son rôle dans la réalisation de cet objectif. La contribution d'ABN AMRO aux objectifs de l'Accord de Paris s'inscrit dans le droit fil de notre objectif « Une banque meilleure pour les générations à venir » et de la stratégie à l'échelle de la banque visant à accélérer la transition de nos clients.

"Sustainability is at the core of our purpose 'Banking for better, for generations to come'. We aim to make a positive impact by doing what we do every day – offering financial services for our clients and we also aim to lead by example. Our approach is inclusive as we support the transition to sustainability for all our clients. Science based methods enable these dialogues by quantifying and steering the various sources of greenhouse gas emissions related to our lending portfolio and our investment services. It helps us to determine how we can best reach our climate goals, working with our clients, and which actions are necessary to adhere to the Paris Agreement. Our research and development efforts also contribute to the improvement of climate risk management within the financial sector as a whole."

Robert Swaak, CEO ABN AMRO

#### Neuflize OBC - Rapport LTECV 2021 - Cadre général de notre approche

C'est à l'aune de cette stratégie qu'ABN AMRO a publié sa déclaration sur le climat (5), afin d'expliciter son objectif et les actions mises en œuvre et identifiées pour y parvenir. Ce document décrit également la manière dont les risques liés au changement climatique sont gérés.

Cette déclaration est complétée d'un document intitulé « Guiding a Bank's portfolio to Paris. Our journey of Paris alignment 2021» (6), dédié aux activités de la Banque ayant la plus grande matérialité eu égard au sujet climatique : les opérations commerciales, l'énergie, l'immobilier commercial, les crédits hypothècaires et les services d'investissement.

Cette publication fait partie intégrante de la coopération d'ABN AMRO avec l'initiative Science Based Target for Financial institutions (SBTi-FI). SBTi-FI est soutenu et financé par le Pacte mondial des Nations Unies (UNGC), le Carbon Disclosure Project (CDP), le World Resource Institute (WRI) et le World Wildlife Fund (WWF).

L'objectif d'ABN AMRO est d'aligner son portefeuille de prêts et d'investissements clients sur un scénario d'augmentation de la température mondiale « bien en dessous de 2 degrés » par rapport aux niveaux pré-industriels, et de soutenir la transition vers une économie à émissions nettes nulles à horizon 2050.

La durabilité est un élément central de la stratégie de la Banque. ABN AMRO vise à intégrer la durabilité dans toutes ses activités, et c'est l'objectif de la Banque d'augmenter le volume de financements et d'investissements durables à la clientèle d'environ un cinquième en 2020 à un tiers en 2024 grâce à des objectifs concrets.

S'agissant des services d'investissement, la Banque s'est engagée à augmenter les investissements ESG (prenant en compte des critères environnementaux, sociaux, et de gouvernance) et les investissements à impact à 55 milliards d'euros d'ici 2025.

Pour contribuer à cet objectif, Neuflize OBC fait de l'investissement résponsable une priorité pour ses clients, et intègre les sujets climatiques de manière transversale dans ses différents engagements.

#### I.3 Méthodologie par les risques

Les risques ESG, également appelés « risques de durabilité », peuvent affecter le modèle économique de la Banque. Ils sont à la fois sources de risques et d'opportunités. Par exemple, les conséquences liées au changement climatique peuvent avoir un impact sur nos clients et entraîner des pertes financières. Corrélativement, la prise en compte de ces risques permet de développer les investissements et le financement d'activités durables, qui constituent des opportunités.

On entend par risque de durabilité le risque que des événements ou des tendances liés à l'environnement, à la société ou à la gouvernance aient un impact financier et/ou non financier sur la Banque.

Ces risques s'entendent, selon la taxonomie ESG, notamment au niveau :

- ▶ du changement climatique (dont impact climatique, risques physiques et de transition), de la perte de la biodiversité, de l'épuisement des ressources naturelles et de pollution, s'agissant des risques environnementaux ;
- ▶ des conditions de travail insalubres, du travail forcé et du travail des enfants, du trafic d'êtres humains, du non-respect du droits des personnes, de la vie privée, du bien-être animal et de la santé publique, pour les risques sociaux ;
- ▶ de la gouvernance d'entreprise (dont rémunération et diversité), du comportement d'entreprise (dont corruption ou pots-de-vin) et de la conduite éthique des affaires s'agissant des risques de gouvernance.

#### Neuflize OBC - Rapport LTECV 2021 - Cadre général de notre approche

Les risques environnementaux comprennent les facteurs de risques suivants :

- ▶ le risque de transition, qui désigne la perte financière de la banque qui pourrait résulter, directement ou indirectement, du processus de transition vers une économie plus sobre en carbone et plus durable sur le plan environnemental ;
- ▶ le risque physique, qui correspond à l'impact financier direct du changement climatique (par exemple les inondations) et de la dégradation de l'environnement.

Bien que distinctes, ces deux catégories de risques sont connectées.

La politique des risques de durabilité d'ABN AMRO définit les principes applicables, et la manière dont nous gérons les risques de durabilité.

Sur la base de cette politique, ABN AMRO a établi un corpus de règles et de déclarations dans le but d'encadrer la manière dont nous gérons nos risques de durabilité dans nos processus décisionnels, dans nos relations avec nos clients, nos fournisseurs et nos investisseurs.

Sustainability Risk Policy Framework				
Sustainability Risk Policy				
Bank-wide documents	Procedural documents	Sector documents		
Exclusions  • Exclusion List  • Controversial Weapons List	Sus Risk Policy for Investment	Sus Standard with Sector Requirements  1. Agri-commodities		
Statements  • Human Rights • Climate Change • Animal Welfare	Sus Risk Policy for Lending and Project Finance	<ul><li>2. Animal Protein</li><li>3. Energy</li><li>4. Metals &amp; Minerals</li><li>5. Manufacturing</li><li>6. Chemicals &amp; Pharma</li><li>7. Real Estate</li></ul>		
Sus Standard for Defence	Sustainability Acceleration Standard	8. Transportation 9. Financial Institutions		

Cette organisation permet à ABN AMRO de s'assurer que les risques de durabilité sont correctement identifiés, analysés, gérés, surveillés et signalés.

#### **I.4 Gouvernance**

**Niveau international** 

La gouvernance dédiée aux enjeux RSE est la suivante :



**International Sustainability Board** 

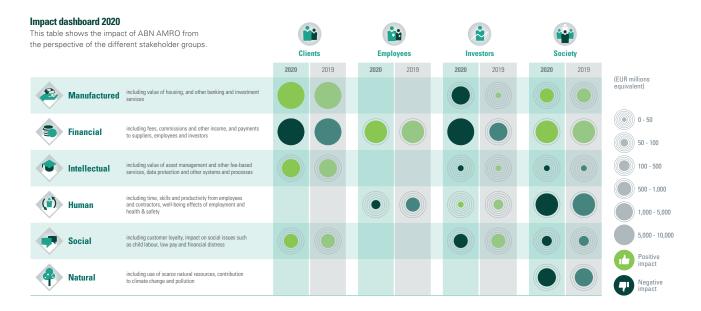
La gouvernance RSE est à l'image de son intégration dans les différents départements. Les actions menées par l'ensemble des ces intervenants au niveau local sont coordonées au niveau de la Direction RSE.

#### I.5 Reporting ABN AMRO

Le rapport annuel intégré <sup>(7)</sup> est réalisé au niveau d'ABN AMRO, selon le modèle de réferentiel International Integrated Reporting Council (IIRC). La méthodologie utilisée est issue des recommandations de l'Impact Institute <sup>(8)</sup> et de l'Integrated Profit and Loss Assessment methodology (IAM) <sup>(9)</sup>.

Ce rapport est complété par un rapport d'impact (10, 11). Pionnière dans la démarche, ABN AMRO a été la première banque à publier ce type d'informations. Toute activité commerciale génère des impacts positifs, par exemple par le paiement des salaires. Ces impacts positifs créent de la valeur. Corrélativement, toute activité peut également générer des impacts négatifs, par exemple par le financement de sociétés qui causent des dommages à l'environnement. Dans ce cas, il y a destruction de valeur. L'objectif de ce rapport est de cartographier ces impacts et de leur attribuer une valeur financière, selon six critères extra-financiers (finance, produits manufacturés, capital intellectuel, capital humain, capital social et capital naturel), sous quatre prismes (clients, collaborateurs, investisseurs et société).

Ci-dessous, la matrice d'évaluation des impacts financiers (par tranche en millions d'euros) par parties prenantes et par famille d'enjeux :



Pour l'exercice 2020, ces rapports sont complétés par un rapport des données extra-financières et de l'engagement, un rapport de création de valeur (12), et un rapport sur les droits de l'Homme (13, 14).

#### 1.6 Adhésion à des initiatives engageantes

#### **Initiatives généralistes**

#### Principes d'Équateur (16) PRINCIPLES

ABN AMRO a été parmi les premiers signataires des Principes de l'Équateur, par lesquels, les établissements financiers s'engagent à effectuer leurs choix de financements de projets selon des critères de respect de l'environnement et des droits sociaux et humains, en plus des critères financiers.

ABN AMRO dispose d'une politique (17) décrivant la mise en œuvre de ces principes.

<sup>(10)</sup> https://assets.ctfassets.net/1u811bvgvthc/7imjY5fyavgsH2nwwjH2l5/236210cbd95ee42592e864c8fbcefa64/ABN\_AMRO\_\_\_\_lmpact\_Report\_2020.pdf

<sup>(11)</sup> https://assets.ctfassets.net/1u811bvgvthc/2mJb6kdKAUI7bLFNcpKg1f/81555ed7464831bc333bd5db35b76513/ABN\_AMR0\_\_\_\_Impact\_Assessment\_2020\_-\_Note\_on\_Methodology.pdf

<sup>(12)</sup> https://assets.ctfassets.net/1u811bvgvthc/1olpiWHspce4AM7JExHm0a/b9dc3ce18d9f8a1e3fd5c5494c185733/ABN-AMRO\_Non-financial\_data\_and\_Engagement\_2020.pdf

 $<sup>(13) \</sup> https://assets.ctfassets.net/1u811bvgvthc/1ljyelty3PJZna0WfCNWbe/39a4a4edbefccc34abe3a6bbe6f15d58/ABN\_AMR0\____Value-creating\_topics\_2020.pdf$ 

<sup>(14)</sup> https://assets.ctfassets.net/1u811bvgvthc/6P4BH2sq0yp2kvQr7PnQVw/97c66ba2b9efa2aad66fca6700ae12b9/ABN\_AMRO\_\_\_\_\_Human\_Rights\_Report\_2020.pdf (15) https://assets.ctfassets.net/1u811bvgvthc/1l00Fso561lP4saYVmT0Af/7492a92c41c9c713d04948c6bfb58ac1/ABN\_AMRO\_\_\_\_\_Salient\_human\_rights\_issues\_2020.pdf

<sup>(16)</sup> www.equator-principles.com

 $<sup>(17) \</sup> https://assets.ctfassets.net/1u811bvgvthc/7yb2UVKwKxmhPNS7nc4yWA/b0667a738dd853070afe46b579e7906f/ABN\_AMRO\_Equator\_Principles\_Policy\_2017.pdf$ 

#### Neuflize OBC - Rapport LTECV 2021 - Cadre général de notre approche

#### Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) (18) PRI Proposition de l'Investissement Responsable (PRI) (19)

ABN AMRO est signataire des PRI (« Principles for Responsible Investment ») rédigés sous l'égide de l'UNEP-FI, qui s'appliquent donc par extention à Neuflize OBC. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite la Banque à intégrer les problématiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans la gestion de ses portefeuilles.

Source: UN-PRI

- 1. Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.
- 2. Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les guestions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.
- 3. Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
- 4. Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
- 5. Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
- 6. Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

#### Pacte Mondial des Nations Unies (19) United Nations Compact



ABN AMRO est signataire du Pacte mondial des Nations Unies, initiative qui demande aux entreprises d'aligner leurs stratégies et leurs opérations sur les dix principes universels liés aux droits de l'Homme, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption ainsi que de prendre des mesures pour faire progresser les objectifs sociétaux et la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Source: Global compact France

#### Droits de l'Homme

- 1. Promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence :
- 2. Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

#### Normes du travail

- 3. Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
- 4. Eliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- 5. Abolir effectivement le travail des enfants ;
- 6. Eliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession.

#### Environnement

- 7. Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- 8. Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement;
- 9. Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

#### Lutte contre la corruption

10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

#### Principes pour une banque responsable, du programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI)



L'Initiative financière du programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-FI) est un partenariat entre l'UNEP et le secteur financier mondial visant à mobiliser les financements du secteur privé pour le développement durable. L'UNEP-FI travaille avec plus de 300 membres - banques, assureurs et investisseurs - et plus de 100 institutions de soutien - pour aider à créer un secteur financier au service des populations et de la planète tout en ayant des impacts positifs. ABN AMRO est membre de l'UNEP-FI depuis mai 2006.

#### Principes pour une banque responsable (sous l'égide de l'UNEP-FI)

Ces principes constituent un cadre unique pour garantir que la stratégie et les pratiques des banques signataires s'alignent sur la vision que la société a définie pour son avenir dans les objectifs de développement durable et l'Accord de Paris sur le climat. Les 6 principes fournissent le cadre d'un système bancaire durable et aident le secteur à démontrer sa contribution positive à la société. Ils intègrent la durabilité au niveau stratégique, du portefeuille et des transactions, et dans tous les domaines d'activité. ABN AMRO est l'un des signataires fondateurs de cette initiative, qui a été lancée en septembre 2019.



de Paris sur le climat.

#### Principe 1 Alignement

Nous alignerons notre stratégie (...) afin d'être cohérents avec les ODD et les accord



#### Principe 2 Impact & objectifs

Nous augmenterons continuellement nos impacts positifs tout en réduisant les impacts négatifs, en gérant les risques pour les personnes et l'environnement résultant de nos activités, produits et services. À cette fin, nous fixerons et publierons des objectifs pour lesquels nous pouvons avoir les impacts les plus significatifs.



#### Principe 3 Client & consommateurs

Nous travaillerons de manière responsable avec nos clients et nos consommateurs pour encourager les pratiques durables et permettre des activités économiques qui créent la prospérité pour les générations actuelles et futures.



#### Principe 4 **Parties** prenantes

Nous consulterons, engagerons et établirons des partenariats de manière proactive et responsable avec les acteurs concernés pour atteindre les objectifs de la société.



#### Principe 5 Gouvernance

Nous mettrons en œuvre notre engagement à l'égard de ces principes par une gouvernance et une culture de banque responsable.



#### Principe 6 **Transparence** & comptes

Nous examinerons périodiquement notre mise en œuvre individuelle et collective de ces principes. Nous saurons être transparents et responsables de nos impacts négatifs et de notre contribution aux objectifs de la société.

Source: AAIS et UNPEF-FI

#### La Banque Neuflize OBC et ses filiales sont membres des initiatives suivantes :



#### L'Accord de Paris et sa déclinaison française

Dans le cadre de la 21° Conférence des Parties (COP21) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Banque s'est engagée à deux titres :

- ▶ En signant la « Déclaration de la Place Financière de Paris » le 22 juin 2015.

  Cette charte est une déclaration d'intentions et de propositions d'actions de la part des acteurs financiers qui s'engagent ainsi contre le changement climatique. Parmi ses objectifs, figurent notamment « l'augmentation des investissements, des financements et des assurances de biens orientés vers des solutions et des technologies à bas carbone », et la « mise en place d'un dialogue constructif et durable entre la communauté financière, les entreprises et les gouvernements ».
- ▶ En signant les « Propositions des entreprises pour la COP21 », initiées par 6 organisations internationales et signées par les plus grandes entreprises. Ce document identifie les 4 problématiques majeures que les entreprises doivent résoudre ensemble.

#### Cercle de la banque privée durable ROBECO

Neuflize OBC participe à ce groupe de travail dont l'objectif est de définir une raison d'être commune aux banques privées de la place parisienne et de déterminer un plan d'action pour améliorer les pratiques dans un but d'une banque privée responsable.

#### Code de Transparence FIR-AFG-Eurosif (20)



ABN AMRO Investment Solutions (AAIS) est signataire du Code et s'engage à rendre l'information sur ses fonds ESG LEADER la plus lisible possible en utilisant ce code. Afin de partager ce code de bonnes pratiques en matière de gestion des fonds ESG LEADER avec ses clients internationaux, une version en anglais est aussi rédigée.

#### Comité technique « Investissement Responsable » de l'AFG (Association Française de la Gestion Financière) (21)



L'Association Française de la Gestion financière (22) est une association professionnelle à laquelle adhère AAIS. L'AFG représente et promeut les intérêts des professionnels de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée (mandats) ou collective.

Son comité technique IR est permanent et dédié au développement des investissements responsables. Au moyen de groupes de travail, il élabore des guides et recommandations sur différents sujets tels que, entre autres, le code de transparence des fonds responsables, le label ISR français, les indicateurs ESG, l'intégration ESG, le décryptage de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le guide professionnel des obligations durables.

Le comité répond aux sollicitations de la Commission Européenne et de l'association européenne de gestion (EFAMA) et travaille en concertation avec les autorités de tutelle en matière d'investissement responsable.

AAIS a participé, entre autres, en 2017 au groupe de travail chargé d'intégrer certains aspects (23) de l'article 173 de la LTECV dans la nouvelle version du présent code.

#### Comité technique « Gouvernance d'Entreprise » de l'AFG (24)



Le comité technique dédié émet des recommandations sur les bonnes pratiques en matière de vote aux assemblées générales. L'AFG publie annuellement le guide des « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise » car « bien gérer c'est aussi bien voter ».

Cette implication se situe dans le cadre plus global de son action de promotion de l'épargne longue, de la qualité des actifs et de l'investissement responsable.

#### Chaire finance durable et investissement responsable (25)



Créée en 2007, la chaire « Finance Durable et Investissement Responsable » est la première dans son genre au niveau mondial. Elle est co-dirigée par Sébastien Pouget (Université Toulouse 1 Capitole, IDEI-TSE et IAE) et Patricia Crifo (département d'économie de l'École polytechnique), et s'appuie sur les compétences d'équipes de chercheurs hautement qualifiés et jouissant d'une réputation internationale.

#### LUXFLAG (26) C LUXFLAG

La Luxembourg Finance Label Agency est une association internationale à but non lucratif indépendante créée au Luxembourg en juillet 2006 par 7 membres des secteurs privé et public.

L'agence a pour but de promouvoir l'orientation des capitaux vers les investissements responsables en accordant un label spécifique à certains véhicules d'investissement. L'objectif de la labellisation est de certifier aux investisseurs que l'investissement concerné suit les meilleures pratiques en matière d'investissement responsable (via un cahier des charges dédié).

A ce jour, le LUXFLAG octroie les labels suivants : « Microfinance », « Environment », « ESG », « Climate Finance » et « Green Bonds ».

ABN AMRO Investment Solutions a candidaté au label ESG pour 3 de ses fonds ESG LEADER (obtenu le 1er juillet 2019 pour 1 an).

- (21) www.afg.asso.fr/categorie-de-document/comite-technique-investissement-responsable-ir
- (22) www.afg.asso.fr
- (23) Liés principalement à la transition énergétique et à la lutte contre le réchauffement climatique
- (24) www.afg.asso.fr/wp-content/uploads/2017/01/Recommandations\_GVT\_entreprise\_2017.pdf
- (25) http://fdir.idei.fr/
- (26) https://www.luxflag.org/

#### Neuflize OBC - Rapport LTECV 2021 - Cadre général de notre approche

#### AFEP (Association Françaises des Entreprises Privées) & afep

Neuflize OBC est membre de l'AFEP, association représentant de grands groupes privés exerçant leur activité en France et participant au débat public. L'AFEP a pour ambition d'apporter des réponses pragmatiques en faveur du développement d'une économie française et européenne compétitive.

A l'occasion des réunions organisées, les entreprises ont pu échanger sur leurs meilleures pratiques en matière de RSE (LTECV, TFCD, économie circulaire, ...). L'AFEP assure également une veille sur les évolutions françaises, européennes et internationales dans le domaine de la RSE.

#### La FFA (Fédération Française de l'Assurance) (27)



La FFA représente les acteurs de l'assurance auprès des pouvoirs publics nationaux et internationaux, des institutions et des autorités administratives ou de place. Son rôle est également d'offrir un lieu de concertation et d'analyse des questions financières, techniques ou juridiques. Neuflize Vie est membre actif de la FFA.

#### L'ORSE (Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises)



L'Observatoire de la RSE est une organisation multi-parties prenantes incontournable qui accompagne la transformation de la RSE dans les entreprises.

L'ORSE travaille en réseau avec les principaux acteurs de la RSE et de l'ISR en Europe et dans le monde.

#### ))•((

Neuflize OBC particpe au « Comité Climat, Finance verte, Impact », dont la première étape de travail a consisté à répondre à la consultation de la Banque centrale européenne sur le guide relatif aux risques liés au climat et à l'environnement publié en novembre 2020.

#### **Initiatives environnement / climat**

#### Dutch Banking Association (NVB)'s Climate Statement (Pays-Bas) (28) ABN-AMRO (CO)

Le changement climatique est un défi pris très au sérieux par ABN AMRO qui a signé en 2015 le « Climate Statement of Dutch Banking Association ». Cette déclaration engage plusieurs banques néerlandaises autour de 10 principes dans l'objectif de prendre en considération le changement climatique.

ABN AMRO est aussi signataire des objectifs climatiques du gouvernement néerlandais soit l'une des 50 banques néerlandaises s'engageant à atteindre ces objectifs ainsi que ceux de l'accord de Paris (29).

#### Neuflize OBC - Rapport LTECV 2021 - Cadre général de notre approche

#### Green Bond Principles (GBP) (30) The Green Bond Principles



ABN AMRO Investment Solutions est membre des « Green Bonds Principles de l'International Capital Market Association (ICMA) (31) ».

Cette association regroupe, sur la base du volontariat, des professionnels de la finance internationale répartis en 3 collèges : investisseurs, émetteurs et observateurs. Le comité exécutif valide les orientations, missionne des groupes de travail et valide la diffusion de leurs travaux. La charte des GBP (« Framework ») est une adhésion volontaire aux principes de bonne pratique en matière d'émission d'obligations vertes (Green Bonds). AAIS appartient au collège « investisseurs » ; à ce titre elle participe à l'élection des membres du comité exécutif, à des groupes de travail techniques en charge de développer les bonnes pratiques en matière de finance « verte ».

#### Partenariat d'ABN AMRO avec le « Carbon Accounting Financials » PCAF



ABN AMRO est co-initiateur du rapport du PCAF publié en décembre 2017. A l'issue de la COP21, la PCAF a été créée par un groupe d'institutions financières néerlandaises avec pour objectif d'améliorer et d'harmoniser la comptabilité carbone dans le secteur financier, première étape vers une économie sobre en carbone, en ligne avec l'accord de Paris sur le Climat. (32, 33)

#### ABN AMRO (34) est cosignataire de l'initiative, « Round Table on Sustainable Palm Oil »



ABN AMRO (35) est co-signataire de cette initiative réunissant différentes parties prenantes (producteurs/revendeurs d'huile de palme, négociant en matière première, consommateurs, investisseurs, industriels et ONG...) afin d'encadrer (élaboration d'une charte) l'industrie de l'huile de palme dans le monde et rendre son exploitation plus soutenable.

#### ABN AMRO (34) est signataire de Finance for Biodiversity Pledge (36) Finance for Biodiversity Pledge



Le 25 septembre 2020, un groupe de 26 institutions financières du monde entier a lancé le « Finance for Biodiversity Pledge ». Ils ont appelé les dirigeants mondiaux et se sont engagés à protéger et restaurer la biodiversité à travers leurs activités financières et leurs investissements, dans le prolongement de la Conférence des Parties (COP15), et la perspective de la « Convention sur la diversité biologique (CDB) » en 2021.

#### Neuflize OBC est membre fondateur de Sylv'ACCTES



Depuis 2015, Neuflize OBC est membre fondateur de Sylv'ACCTES aux côtés de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la métropole de Lyon. En finançant des actions forestières vertueuses qui ont systématiquement un impact positif sur le climat, la biodiversité et les paysages, Sylv'ACCTES donne la possibilité aux entreprises, collectivités et citoyens de construire les forêts de demain.

(30) www.icmagroup.org/Regulatory-Policy-and-Market-Practice/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp

(31) www.icmagroup.org/About-ICMA

(32) www.carbonaccountingfinancials.com/

(33) https://www.abnamro.com/en/newsroom/newsarticles/2019/climate-impact-platform-is-growing.html

(34) www.rspo.org/certification

(35) www.rspo.org/certification

(36) https://www.financeforbiodiversity.org/

#### Initiatives sociales / sociétales

#### UN Guiding Principles for Business and Human Rights (37) & Business & Human Rights Resource Centre

En 2008, ABN AMRO a rédigé une déclaration sur les droits de l'Homme, basée sur des directives et conventions internationales, notamment les principes directeurs des Nations Unies en la matière.

Nous agissons conformément à ces accords dans toutes nos activités, à tous les niveaux de notre organisation et dans toutes les relations que nous entretenons. La déclaration de la Banque sur les droits de l'Homme s'applique à toutes nos activités et à toutes nos relations commerciales avec les tiers associés.

En 2016, ABN AMRO a été la première banque au monde à publier un rapport sur les droits de l'Homme en utilisant le cadre de rapport des principes directeurs des Nations unies, qui fait maintenant partie de notre rapport annuel intégré.



#### I.7 Nos objectifs pour 2021 autour de la transition énergétique

Nos engagements RSE se trouvent renforcés par la crise multidimensionnelle, environnementale, sanitaire et sociale que nous traversons. Nos objectifs pour 2021 s'inscrivent dans le prolongement des actions menées en 2020 et consistent prioritairement à accompagner nos clients dans leur transition vers un avenir plus durable, et à faire progresser l'investissement responsable en France.

Concrètement, il s'agit de :

- ▶ Proposer une gestion ISR en priorité à l'ensemble de nos clients, au travers des activités de conseil et des mandats
- ▶ Intégrer systématiquement l'ISR dans nos présentations commerciales
- ▶ Etoffer notre offre de mandats ISR selon différents profils de gestion
- ▶ Proposer un reporting extra-financier des mandats ISR à nos clients
- ▶ Développer nos offres d'investissement à impact, via des fonds et un mandat composé d'actions dans des entreprises côtées à impact positif
- ▶ Proposer une offre de conseil intégralement composée de fonds ISR
- ▶ Proposer des produits structurés permettant un investissement lié au développement durable
- ▶ Généraliser l'utilisation des critères ESG pour l'ensemble des actifs en gestion non ISR
- ▶ Ne référencer que des fonds dont les sociétés de gestion sont signataires des PRI
- ▶ Mettre en place des outils de suivi de notre exposition directe ou indirecte aux activités liées aux énergies fossiles

Au-delà des produits et solutions proposés à ses clients, la Banque Neuflize OBC déploie une démarche holistique d'amélioration, eu égard à ses objectifs de transition énergétique :

- ▶ Ambition d'être le partenaire de choix n°1 en matière de développement durable
- ▶ Etre signataire des principales chartes nationales et internationales sur le changement climatique et intégrer le suivi des mesures prises dans nos plans d'action
- ▶ Contribuer tous les ans à la neutralisation des émissions carbones liées à nos activités directes (effectif depuis 2008).
- ▶ Privilégier les collaborations avec des contreparties / partenaires / fournisseurs / sous-traitants ayant les politiques RSE les plus abouties
- ▶ Intégrer ces informations dès l'entrée en relation avec nos clients, dans les paramétrages de l'outil CRM de la Banque
- ▶ Proposer une niche sectorielle couvrant le secteur du développement durable consistant en une expertise bancaire dédiée aux profesionnels du développement durable, couvrant les énergies renouvelables, le traitement des eaux, le recyclage, et tout autre domaine en relation avec la transition énérgétique, le climat ou encore la biodiversité
- ▶ Proposer une offre de crédit à taux bonifié pour les entreprises les plus vertueuses. Grâce à notre modèle propriétaire intégrant les critères extra-financiers ESG dans la note de crédit de l'emprunteur, le coût du financement peut être réduit
- ▶ Proposer à nos clients des projets philanthropiques via notre fonds de dotation Philgood Foundation by Neuflize OBC, notamment sur les thématiques du dérèglement climatique et de la biodiversité (38)
- ▶ Supporter la création artistique engagée sur le sujet du climat et de la biodiversité par la sélection d'œuvres et le soutien de programmes académiques (comme les étudiants de l'ENSP d'Arles (39) et des Studios des arts contemporains du Fresnoy (40)) dans le cadre de la Fondation d'entreprise Neuflize OBC (41)

# II. Intégration des critères ESG dans l'offre de financement de Neuflize OBC

#### II.1 Politique de risque RSE, Sustainability Risk Policy

Comme évoqué dans la section précédente, la banque ABN AMRO est signataire des « Principes de l'Équateur », par lesquels les établissements financiers s'engagent à sélectionner leurs choix de financements de projets selon des critères de respect de l'environnement et des droits sociaux et humains, en plus des critères financiers.

ABN AMRO est allée plus loin en appliquant cette approche à l'ensemble de ses crédits, et en édictant (42), en complément de sa politique RSE, des chartes sectorielles spécifiques (43): agriculture, protéines animales, chimie et pharmacie, immobilier commercial, défense, énergie, industrie extractive, industrie en général, transport, etc.

Neuflize OBC applique ces procédures dès la prospection de nouveaux clients et lors des ouvertures de comptes.

Les dossiers de crédit aux entreprises font ainsi l'objet, en plus de l'analyse financière traditionnelle, d'une analyse des risques extra-financiers, qui se décline en une argumentation complémentaire propre à chaque client agissant dans les secteurs considérés comme à risques au regard de l'outil d'évaluation du risque Global Sustainability Risk Indicator (GSRI) (rating *high* ou *medium*) développé par ABN AMRO.

#### II.2 Crédits et critères ESG

#### **Global Sustainability Risk Indicator (GSRI)**

Depuis 2016, afin de faciliter l'identification d'éventuelles problématiques extra-financières dans les dossiers de crédit aux entreprises, Neuflize OBC utilise l'outil GSRI. Le niveau de risque qui résulte de cette analyse est ainsi intégré dans la gestion du risque client. Cet outil permet de vérifier si la société opère sur un secteur d'activité et/ou pays figurant sur la liste d'exclusion d'ABN AMRO ou dans un secteur considéré comme à risque au sens ESG et selon notre Sustainability Risk Policy. La note de crédit décrit les informations y afférentes et le dossier doit être documenté sur le plan RSE.

Sur ces bases, l'outil GSRI permet de déterminer un niveau de « Sustainability Risk » qui implique des actions spécifiques :

- ▶ en cas de risque Low : prendre le circuit normal de décision de crédit ;
- ▶ en cas de risque *Medium* : faire un focus particulier sur la démarche RSE ;
- ▶ en cas de risque *High* : soumettre le dossier pour avis à la Direction RSE.

(42) https://www.abnamro.com/en/about-abnamro/in-society/sustainability/policy/sustainability-policy/index.html (43) https://www.abnamro.com/uk/en/product/sector-specific-policy

#### Neuflize OBC - Rapport LTECV 2021 - Cadre général de notre approche

L'outil GSRI donne une dimension très importante aux critères ESG, en s'adaptant à la spécificité du secteur d'activité de l'entreprise. Pour une analyse pertinente, notre base clientèle répertorie, au 31 décembre 2020, plus de 118 sous-secteurs d'activité notés via l'ESG.

A titre d'exemple, pour analyser sur le plan environnemental le dossier d'une entreprise évoluant dans le secteur de la sylviculture, l'indicateur vérifie s'il existe un risque de :

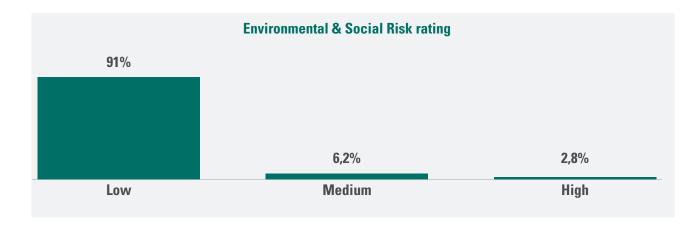
- ▶ déforestation ;
- ▶ perte de forêt primaire ;
- ▶ d'augmentation des inondations et de glissement de terrain ;
- ▶ d'altération de la qualité des sols et diminution de la biodiversité.

Au 31 décembre 2020, notre portefeuille de crédit contenait 91% d'encours en risque GSRI *low* ; 6,2% en risque GSRI *medium* et seulement 2,8% (117mln) de dossiers avec un risque GSRI *high* aussi bien au niveau environnemental qu'au niveau social.

Le secteur de la santé, et notamment celui des biotechnologies, est le plus concerné par ce risque *high* et il faut noter que le secteur de l'énergie en deuxième position concerne des acteurs de la production et de la distribution d'énergies renouvelables.

Le risque environnemental sur l'exercice 2020 est très faible et non significatif. Ce niveau d'exposition est stable sur les trois derniers exercices. Nos équipes de gestionnaires des risques se sont engagées à surveiller l'évolution de ce niveau de risque.

#### Répartition des crédits par secteur d'activité classés en risque élévé selon le GSRI :



## III. Intégration des critères ESG dans l'activité d'investissement de Neuflize OBC

#### III.1 Démarche générale de prise en compte des critères ESG

En tant que fournisseur de services financiers et de services d'investissements, ABN AMRO a un impact indirect sur l'environnement et la société grâce aux services d'investissements et aux produits (d'assurance) fournis par la banque.

La mission de la Banque est d'apporter des produits et solutions durables à ses clients en intégrant les aspects ESG dans les activités d'investissement.

Neuflize OBC croit en sa raison d'être « Une banque meilleure pour les générations à venir » et souhaite accélérer encore la transition vers la finance durable. Nous sommes fiers de partager l'expérience et le savoir-faire que nous avons bâtis depuis des années avec nos clients.

Conformément au règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, nous nous engageons à intégrer les risques en matière de durabilité dans nos processus de décision en matière d'investissement et dans nos activités de conseil.

Comme précédemment expliqué, on entend par risques en matière de durabilité un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Afin d'évaluer les risques en matière de durabilité d'une entreprise, nous regardons comment elle intègre les critères ESG dans sa stratégie, tout en surveillant les incidences négatives en matière ESG ou les controverses générées par son activité. En allant au-delà des critères purement financiers, nous prenons donc en compte dans nos décisions d'investissement l'ensemble des perspectives futures de l'entreprise ainsi que sa capacité à faire face à de nouveaux enjeux ESG.

ABN AMRO a publié un certain nombre d'évaluations ESG réalisées par des agences de notation spécialisées (44):

ESG Rating agency	Niveau de 2020/2021	2019/2020	2018/2019
Dow Jones	77 (top 15% -	79 (top 10%)	83 (top 10% -
Sustainability	revaluted in		revaluted in
Index	02 2021		Q1 2019
Carbon Disclosure Project (CDP)	Score A (Leadership)	Score B (management level)	Score B (management level)
Sustainalytics	18.3	19.4	***
ESG Risk Rating	(Low Risk)	(Low Risk)	

Le **Dow Jones Sustainability Index** est un indice de référence pour les investisseurs qui intègrent des considérations de durabilité dans leurs portefeuilles.

Le *Carbon Disclosure Project* est une structure à but non lucratif qui gère un système mondial de reporting de données environnementales (mesure et gestion des risques et opportunités des entreprises en matière de changement climatique, de sécurité de l'eau et de déforestation)

**Sustainalytics** est un fournisseur de recherche et d'analyse sur le développement durable dans le domaine de l'Investissement Responsable (IR) et de l'Investissement Socialement Responsable.

#### Prérequis pour la gestion et le conseil en investissement

#### **Valeurs interdites**

ABN AMRO ne souhaite pas investir dans des activités, qui tout en étant légales, ont un impact négatif sur l'humanité et la planète. Dans ce contexte, les services d'investissements doivent respecter une liste d'exclusion (45) régulièrement mise à jour au regard des évolutions sociétales.

Nous excluons également les entreprises impliquées dans les armes controversées (dont les bombes à fragmentation et armes antipersonnel), également listées (46).

L'univers d'investissement est ainsi revu trimestriellement en application des filtres issus de ces listes.

#### **UN PRI**

Toutes les sociétés de gestion avec lesquelles nous travaillons doivent être signataires (ou s'engager à devenir signataires) des UN PRI ou avoir mis en place (ou s'engager à mettre en place sous un délai raisonnable) des pratiques similaires (intégration ESG et diffusion des bonnes pratiques).

Dans certains cas, nous sommes amenés à sensibiliser (contact régulier) et à accompagner nos contreparties peu « habituées » à documenter ces sujets.

#### **Notation ESG**

Afin d'évaluer les risques en matière de durabilité d'une entreprise, Neuflize OBC s'appuie sur l'expertise de l'agence de recherche *Sustainalytics (Morningstar™)* pour évaluer le comportement des entreprises sur trois critères : l'environnement, le social et la gouvernance.

Dans le cadre de la gestion sous mandat, cette notation est affinée par nos gérants pour sélectionner les supports ISR.

Le conseil en investissement utilise le même process pour répondre à des demandes spécifiques des clients.

Sustainalytics (Morningstar™) calcule ce score ESG en analysant 20 critères ESG clés pour chaque entreprise dans chaque sous-secteur. Les enjeux sont communs car leur définition ne varie pas selon les sous-secteurs. Cependant, un poids différent est attribué à chaque critère ESG en fonction du secteur de l'entreprise.

Les 20 critères ESG clés sont la gouvernance d'entreprise, l'accès aux services de base, la corruption, l'éthique des affaires, les relations avec la société, la confidentialité et la sécurité des données, les émissions de gaz à effet de serre, les déchets, l'empreinte carbone directe de ses propres opérations, l'empreinte carbone de ses produits et services, les impacts environnementaux et sociétaux des produits et services, le capital humain, le respect des droits de l'Homme (en interne et tout au long de la chaîne d'approvisionnement), l'utilisation des sols et la biodiversité (en interne et tout au long de la chaîne d'approvisionnement), la santé et la sécurité au travail, l'intégration ESG dans les fonctions finances, et la gouvernance des produits.

Ces données sont disponibles au niveau de l'émetteur et donc transposables pour tout type d'actif : actions, obligations, instrument du marché monétaire et obligations convertibles.

Cependant, nous ne les appliquons pas aux produits dérivés, aux contrats de futures et aux liquidités.

#### Méthodologie de notations ESG spécifique à l'ISR

Le processus d'élaboration des notes ESG s'appuie sur les données fournies trimestriellement par *Sustainalytics* ( $Morningstar^m$ ), correspondant à l'univers d'investissement filtré prédéfini par ABN AMRO.

Environ 14 000 actions correspondent à l'univers analysé par *Sustainalytics*. Plusieurs critères de sélection sont pris en compte :

- ▶ Conformité au Pacte mondial : nous excluons toutes les entreprises qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations unies.
- ▶ Controverses : la Banque Neuflize OBC fait également appel à *Sustainalytics* pour identifier les entreprises impliquées dans des incidents ayant un impact négatif sur les parties prenantes, l'environnement ou les activités de l'entreprise. En cas d'incident, *Sustainalytics* en évaluera la gravité en utilisant l'échelle présentée ci-dessous :
  - ▶ Catégorie 5 (violation grave) : l'événement a un impact significatif sur l'environnement et la société présentant de graves risques pour l'entreprise. Cette catégorie représente le comportement d'entreprise le plus flagrant. Ces entreprises sont complices de violation des droits fondamentaux de l'Homme, de formes les plus graves de travail des enfants ou de travail forcé, de formes sérieuses de corruption ou de fraude, ou des crimes les plus graves contre l'environnement.
  - ▶ Catégorie 4 (violation importante) : l'événement a un impact important sur l'environnement et la société, présentant des risques importants pour l'entreprise. Cette catégorie reflète souvent des problèmes structurels dans l'entreprise.
  - ▶ Catégorie 3 (violation significative) : l'événement a un impact significatif sur l'environnement et la société présentant des risques modérés pour l'entreprise.
  - ▶ Catégorie 2 (impact modéré) : l'événement a un impact modéré sur l'environnement et la société présentant des risques minimes pour l'entreprise.
  - ▶ Catégorie 1 (faible impact) : l'événement a un faible impact sur l'environnement et la société présentant des risques négligeables pour l'entreprise.

Sustainalytics attribue la catégorie sur la base de recherches approfondies et selon ses propres analyses. D'autres fournisseurs de données peuvent toutefois avoir une vision et une catégorisation différentes des incidents.

La Banque Neuflize OBC exclut *a minima* de ses activités de gestion de portefeuille et de conseils en investissement ou en assurance toute entreprise notée en catégorie 5.

- ▶ Implication dans des produits controversés : en plus des listes d'exclusions sectorielles définies par ABN AMRO (actuellement une seule liste concernant les armes controversées « CWL »), nous excluons de notre univers d'investissement :
  - les entreprises impliquées dans la production d'armes ;
  - les sociétés impliquées dans la production de tabac ;
  - les sociétés qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ;
  - les entreprises qui génèrent plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans d'autres produits et services identifiés tels que les jeux de hasard, le forage arctique, les énergies fossiles, les fourrures animales, la pornographie ou les OGM ;
  - les sociétés générant plus de 25% de leur chiffre d'affaires via la production d'électricité à partir de charbon thermique ;
  - les sociétés ayant plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans la commercialisation et/ou la vente en gros de tabac.
  - ▶ Approche dite « Best in Class » : nous ne conservons que les entreprises dont le score ESG, calculé par *Sustainalytics* (*Morningstar*<sup>™</sup>), fait partie des 50% des entreprises les mieux notées au niveau de chaque sous-secteur. Par dérogation et à titre exceptionnel, nous pouvons investir dans des petites et moyennes capitalisations faisant partie des 75% des entreprises les mieux notées au niveau de chaque sous-secteur. La prise en compte d'un score ESG plus élevé se justifie par le fait que ces entreprises peuvent avoir des politiques ESG moins étendues, affectant négativement leur notation ESG.

Lorsque nous n'investissons pas dans des titres vifs, nous nous efforçons de n'investir que dans des instruments financiers ayant une approche ESG en ligne avec notre politique d'intégration des risques de durabilité en matière d'investissements.

Ce filtrage constitue la base de travail des gérants de portefeuille pour identifier facilement les entreprises qui répondent au niveau minimum de durabilité requis.

#### Méthodologie de notations spécifique à l'impact

Dans le cadre de notre gestion sous mandat à impact, nous avons pour ambition de construire des portefeuilles respectant l'Accord de Paris d'ici à 2050. La première étape consiste à développer un outil capable de contrôler la trajectoire carbone des portefeuilles pour, ensuite, intégrer ce nouveau paramètre dans notre processus d'investissement.

La stratégie d'investissement a pour ambition de générer un impact positif sur un ou plusieurs des Objectifs de Développement Durable (ODD) tout en valorisant le capital sur l'horizon de placement selon une allocation définie pour chaque orientation de gestion et en maintenant les meilleurs standards ESG.

Pour cela, nous suivons une stratégie d'investissement similaire à la stratégie d'investissement ISR, en excluant certaines sociétés, en raison de leur comportement, de leur activité, ou de leur faible contribution aux ODD.

L'impact positif sur les ODD est évalué grâce aux données fournies par le fournisseur de données ISS-oekom. Dans chaque secteur, nous investissons dans des sociétés qui contribuent le plus significativement aux ODD sans générer d'impact négatif significatif sur d'autres ODD.

#### **Echelle de notation ESG**

Le « score de risque ESG » est un score absolu fourni par le fournisseur de données *Sustainalytics*. Ce score mesure le degré de risque pour la valeur d'une entreprise compte tenu des problèmes ESG auxquels elle est confrontée. La notation des risques ESG évalue l'exposition aux risques ESG non gérés restants d'une entreprise après avoir pris en compte la gestion de ces risques. Cette note est donnée sur une échelle de 0 à 100, 0 indiquant qu'une entreprise n'a pas de risque non géré et 100 indiquant le niveau de risque ESG le plus élevé.

Les entreprises ayant un centile de risque ESG supérieur ou égal à 50 % au niveau du secteur d'activité sont exclues.

ESG Note de risque	Niveau de risque ESG
0 - 9,99	Négligeable
10 - 19,99	Bas
20 - 29,99	Moyen
30 - 39,99	Important
40+	Très important

#### Indicateurs de notations ESG dans notre univers d'investissement

Depuis 2017, nous disposons d'indicateurs de suivi de la couverture en notation ESG, et mettons en évidence les secteurs auxquels nous sommes exposés.

Au 31 décembre 2020, la Banque Neuflize OBC dispose de la notation ESG pour les titres cotés à hauteur de 97,7% des valeurs gérées et 95% des valeurs conseillées, selon le calcul basé sur les montants d'actifs gérés/conservés.

#### Répartition par type de service d'investissement en euros :

Services d'investissements	Conservation totale au 31/12/2020	Actions et obligations côtées*	Conservation notée ESG	%
Conseil en investissement	838.650.049	406.173.243	385.707.202	95,0%
Gestion sous mandat	3.283.222.634	1.307.949.750	1.288.170.838	98,5%
Total général	4.121.872.683	1.714.122.993	1.673.878.040	97,7%

<sup>\* =</sup> titres vifs cotés en conservation, hors fonds et produits dérivés

#### Score risque ESG par type de service d'investissement au 31/12/2020 :

Services d'investissements	ESG Risk Score	Indice MSCI World All Country
Conseil en investissement	19,1	
Gestion sous mandat	19,4	22,6
Total général	19,3	

#### III.2 Données carbone

#### III.2.1 Méthodologie carbone

La concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère est directement liée à la température moyenne mondiale. L'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre depuis la révolution industrielle est à l'origine du réchauffement climatique qui affecte aujourd'hui toutes les régions du monde. Dans certaines régions, les conditions météorologiques extrêmes et les précipitations sont de plus en plus fréquentes, tandis que d'autres connaissent des vagues de chaleur et des sécheresses extrêmes. Ces événements devraient s'intensifier au cours des prochaines décennies. Depuis 2017, Neuflize OBC travaille sur les données carbone de ses portefeuilles. Depuis 2019, la Banque utilise les données du groupe *Institutional Shareholder Services* (ISS-oekom) pour surveiller les émissions carbone de son portefeuille, en tant qu'indicateur du changement climatique.

Fondée en 1985, ISS-oekom permet aux investisseurs et aux entreprises de construire une croissance durable à long terme en fournissant des données, des analyses et des informations de haute qualité.

ISS-oekom utilise des données auto-déclarées si elles sont disponibles. ISS-oekom a mis au point une méthodologie de pointe pour évaluer les émissions carbone des entreprises non déclarantes, qui peuvent être différentes de leurs émissions réelles.

Ces données concernent le scope 1 et le scope 2 tels que définis par le GHG Protocol.

Le *GHG Protocol* (Green House Gas Protocol) est un protocole concernant les gaz à effet de serre, qui a été lancé en 2001 par le WBCSD (World Business Council for Sustainable Development) et le WRI (World Ressources Institute).

Son développement s'est effectué en partenariat avec un ensemble d'acteurs internationaux, tels que les gouvernements, ONG et entreprises.

Ce protocole a pour but d'harmoniser la lutte contre le changement climatique à l'échelle mondiale. Il sert à quantifier l'ensemble des impacts générés par la production et la consommation d'un produit. Il est divisé en 3 niveaux qui correspondent à des périmètres d'émission :

- ▶ Le niveau 1 (ou scope 1) correspond aux émissions directes résultant de la combustion d'énergies fossiles, telles que le gaz, pétrole, le charbon, etc.
- ▶ Le niveau 2 (ou scope 2) est relatif aux émissions indirectes liées à la consommation de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur nécessaire à la fabrication du produit.
- ▶ Le niveau 3 (ou scope 3) correspond aux autres émissions indirectes, telles que l'extraction de matériaux achetés par l'entreprise pour la réalisation du produit ou les émissions liées au transport des collaborateurs et des clients venant acheter le produit. C'est la part la plus importante d'émissions d'une entreprise.

#### Unité de mesure : intensité carbone

Sustainalytics nous fournit les données des scope 1 et 2 sur la base des émissions de CO<sub>2</sub> et du chiffre d'affaires total de l'entreprise concernée. Sustainalytics calcule ensuite un indicateur « d'intensité carbone » issu de la somme de (scope 1 + scope 2) / (chiffres d'affaires exprimé en million de USD).

L'unité ainsi retenue pour l'Intensité Carbone est exprimée en « tonne équivalent CO<sub>2</sub> / million de USD de chiffres d'affaires ».

#### Interprétation

Nous ne répartissons pas l'intensité carbone en fonction du type d'instrument. Donc, il est fort probable, que dans un portefeuille diversifié investi dans les actions, les obligations et les titres monétaires d'un même émetteur, le comptage de l'intensité carbone soit surestimé.

En effet, nous pourrions considérer que le porteur du risque carbone est l'actionnaire du fait de sa participation au capital et que l'obligataire ne serait qu'un porteur « partiel » à hauteur du % de dette détenue.

Il n'y a à ce jour pas de consensus de place sur la méthode d'attribution des données carbone au sein d'un portefeuille d'investissement.

#### **III.2.2 Résultats carbone**

A l'aide de notre partenaire de notation extra-financière, une consommation moyenne de carbone de nos investissements (48) à fin décembre 2020 a été établie :

Moy. Arith

Services d'investissements	Nombre de valeurs	% Valeurs avec note CO <sub>2</sub>	Nombre de valeurs a vec note Carbone	Carbon Intensity
Conseil en investissement	579	87,0%	504	209,19
Gestion sous mandat	241	88,8%	214	163,10
Données agregées	636	85,5%	544	201,38

#### III.3 Gestion ISR (Investissement Socialement Responsable)

#### III.3.1 Offre ISR

Neuflize OBC est présent sur la thématique de l'Investissement Socialement Responsable (ISR) au travers :

- ▶ des mandats ISR : la Banque Neuflize OBC propose depuis 2010 des mandats ISR gérés en interne au sein de l'équipe de gestion sous mandat ;
- ▶ des fonds ISR : ABN AMRO Investment Solutions propose des fonds ISR depuis 2012. Cette offre est décrite dans son propre rapport LTECV (49) ;
- ▶ des unités de compte (UC) et des mandats proposés par Neuflize Vie. Ces offres sont décrites dans le rapport LTECV de Neuflize Vie (50).

Concernant la gestion institutionnelle et la gestion des grands clients privés, une gestion ISR sur mesure est proposée, afin de répondre au cahier des charges spécifique de chaque client.

La méthodologie ISR de la société de la société de gestion AAIS est disponible sur son site internet. (51)

Au niveau d'ABN AMRO, le *Sustainability Advisory Board* a pour mission de définir les axes de notre approche d'investissement responsable, de valider les grandes orientations et les procédures/chartes, de se prononcer sur les exclusions sectorielles et les valeurs interdites.

Au niveau local, la Banque Neuflize OBC s'appuie sur un son propre comité d'experts ISR, le *NOBC Sustainability Advisory Board*, composé de personnalités externes <sup>(52)</sup>. Ce comité challenge la stratégie ISR de Neuflize OBC, et contribue à renforcer son expertise de l'investissement responsable.

Ces comités se réunissent trimestriellement.

#### III.3.2 Produits et volumes ISR (Banque et AAIS)

#### Mandats de gestion ISR

Au 31 décembre 2020, la Banque Neuflize OBC gèrait 1 219 mandats ISR pour un total d'actifs de 575 millions d'euros (contre 660 mandats pour 318,1 millions d'euros au 31 décembre 2019, soit une progression de 80% de nos actifs ISR).

A ces mandats ISR s'ajoutent 120 millions d'euros investis en fonds ISR (contre 81 millions d'euros au 31 décembre 2019) dans des mandats non ISR et 20,8 millions d'euros (contre 14,8 millions d'euros au 31 décembre 2019) dans les portefeuilles conseillés, soit un total de 715,8 millions d'euros.

Nous avions également 3 produits structurés en portefeuille avec un format d'émission Green Bond, pour un total de 92 milions d'euros au 31 décembre 2020 (vs. 38 millions d'euros au 31/12/2019), et 24,7 millions d'euros dans des fonds à impact (vs. 2,8 millions d'euros au 31/12/2019).

Enfin, nos clients détenaient 4,4 millions d'euros dans 628 Livrets Développement Durable / Solidaires au 31 décembre 2020.

(48) Seuls les investissements « directs » (ie. actions ou obligations côtées sur un marché) sont ici pris en compte

(49) Rapport LTECV 2019 ABN AMRO Investment Solutions

(50) Rapport LTECV 2019 Neuflize Vie

(51) AAIS - méthodologie ISR

(52) Isabelle Autissier, Betrand Badré, Patricia Crifo, Priscilla De Moustier, Jean-Michel Germa.

#### Gamme de fonds ISR gérés par AAIS, société de gestion filiale de Neuflize OBC

En qualité d'investisseur responsable, AAIS propose depuis 2010, une gamme complète de fonds dits « Investissements Socialement Responsables » (fonds actions, fonds diversifiés, fonds monétaires et fonds obligataires). En 2020, AAIS lance ses premières solutions d'impact (un fonds investi en dettes privées microfinance/obligations à impact et un fonds investi en actions internationales). Les fonds ISR répondent à un cahier des charges précis basé sur la sélection négative (filtres d'exclusion normatives et liés à l'activité de l'entreprise) et la sélection positive (critères ESG).\*

La mise en place de la réglementation européenne en matière de classification des produits d'investissement (SFDR), a conduit AAIS à ventiler sa gamme en 3 catégories principales :

- ▶ article 9, investissement durable (équivalent à nos solutions d'impact) ;
- ▶ article 8, investissement promouvant des caractéristiques E/S (équivalent aux solutions « ESG leader » d'AAIS / ISR) ;
- ▶ article 6, autre produit d'investissement (équivalent aux fonds appliquant les exclusions de base mais sans sélection positive).

Ainsi, tous les produits qualifiés auparavant par AAIS comme « ISR » ont été identifiés comme relevant soit de l'article 9 soit de l'article 8 ; les autres relevant de facto de l'article 6.

La demande et l'offre en solutions « ISR » est grandissante ; ainsi à fin décembre 2020, les fonds « ISR » représentent € 3,7 milliards soit 24% de son offre globale (contre 12% à fin 2019).

Par ailleurs, la qualité de l'offre de AAIS peut être aussi évaluée au regard de l'offre de ses compétiteurs en utilisant la classification effectuée par *Morningstar*<sup>™</sup>; en effet, chaque fonds se voit attribuer un rating de « durabilité » (rating ESG historique des actifs du portefeuille) et est classé par rapport à la moyenne de la catégorie *Morningstar*<sup>™</sup> à laquelle il appartient. Pour ce faire, la couverture ESG doit être supérieure à 67% (sachant que les dettes d'Etat et les actifs court terme dits « monétaires » ne sont pas éligibles pour le moment à cette classification).

Dans le tableau ci-dessous, nous constatons que i. la part des actifs non notés s'est réduit 10% en passant de 36% à 26% ii.la part des actifs disposant de 4 et 5 globes a augmenté de 17% en passant de 20% à 37%.

Globes Morningstar™	Niveau de durabilité	Au 31.12.2020 Part des actifs	Au 31.12.2019 Part des actifs
5 globes	Elevé	16%	10%
4 globes	Au-dessus de la moyenne	21%	10%
3 globes	Dans la moyenne	24%	30%
2 globes	En-dessous de la moyenne	5%	10%
1 globe	Bas	8%	4%
Pas de globe	Non noté	26%	36%
Total		100%	100%

Source : Morningstar™ et AAIS

AAIS a pour objectif de transformer la quasi-totalité de sa gamme en fonds article 8 ou 9 pour augmenter globalement la qualité des actifs ; la société de gestion œuvre à la mise en place de solutions innovantes en matière de durabilité (fonds thématiques) afin d'accompagner le groupe dans ses objectifs de développement.

<sup>\*</sup> La politique de développement durable de AAIS est disponible à l'adresse suivante : https://www.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/media/Sustainable%20Investment%20Policy%20FR\_tcm35-102717.pdf

# IV. Risques associés au changement climatique

#### IV.1 Responsabilité environnementale

#### Contribution à la neutralité carbone

Neuflize OBC s'attache à diminuer ses émissions de GES, scopes 1,2 et 3.

Parmi les gaz à effet de serre, la Banque Neuflize OBC est concernée par le carbone uniquement.

Depuis 2008, la Banque neutralise ses émissions sur la base de son bilan carbone réalisé selon la méthodologie de l'ADEME, en investissant dans des programmes forestiers ayant une gestion sylvicole améliorée. A l'heure où le mot d'ordre est la réduction des gaz à effet de serre, ces programmes contribuent à un service d'utilité publique quant à la qualité de l'air mais également de l'eau et de la protection de la biodiversité.

La Banque est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche active de neutralisation des émissions carbone engendrées par ses activités. Dans cette démarche, Neuflize OBC s'est rapprochée du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), qui dispose d'une expertise dans le développement de projets carbone, en lien avec des propriétaires forestiers éligibles au « Label bas-carbone » agréé par le ministère de la transition écologique et solidaire.

Deux projets ont été retenus au titre des émissions 2019 calculées en 2020. Ils se situent dans la Sarthe et le Tarn. Ils ont pour objet de constituer des « réductions d'émissions » dans le cadre du dispositif « Label Bas-Carbone » créé par le ministère de la Transition écologique et régi par le Décret n° 2018-1043 et son arrêté d'application, en séquestrant du  $\mathrm{CO}_2$  dans une production ligneuse d'arbres, grâce à des travaux de boisement et sylviculture. Les projets consistent en un boisement de friches, avec au moins quatre essences.

Ils ont été choisis au regard des co-bénéfices induits, notamment le recours à l'emploi local, la préservation des sols, le maintien et l'introduction de biodiversité.

#### **Actions sociétales et climatiques**

Au cours de l'année 2020, différents webinars abordant les sujets sociétaux et climatiques ont été organisés à destination des clients et des collaborateurs de Neuflize OBC :

- « Le Monde d'après » : Bertrand Badré, ancien Directeur général de la Banque mondiale, a partagé sa vision « du monde d'après » et a évoqué le rôle des entreprises et des investisseurs privés dans le financement de l'économie durable ;
- ▶ une conférence sur l'investissement à impact, par les experts de Neuflize OBC ;
- ▶ une conférence sur les clés de la philanthropie et du mécénat par les experts de Neuflize OBC ;
- ▶ une conférence organisée avec les experts terrains des programmes d'*Action Contre la Faim* soutenus par *Philgood Foundation* au Népal et en République Centrafricaine. L'objectif de cette intervention était de sensibiliser aux enjeux des programmes humanitaires d'accès à l'eau ;
- ▶ tribune donnée à Frédéric de Saint-Sernin, Directeur Général Délégué d'ACTED, a l'occasion de laquelle il a pu présenter les spécificités de cette ONG française de solidarité internationale et multisectorielle, qui a pour vocation de soutenir les populations vulnérables à travers le monde tout en favorisant et mettant en œuvre des opportunités pour un développement durable.

#### **Biodiversité**

Sur son site parisien, la Banque Neuflize OBC a mis en place une culture sans phytosanitaires qui a reçu la labellisation Eve® d'Ecocert depuis 2012 pour l'entretien de ses espaces verts, a créé un potager utilisé pour les repas des invités, et installé des ruches sur les toits (un peu plus de 30 kg de miel récoltés en 2020).

#### Numérique

Neuflize OBC bénéficie des infrastructures informatiques d'ABN AMRO aux Pays-Bas. Les data centers ont été revus dans leur conception pour réduire leur empreinte énergétique. Les principales mesures mises en place sont les suivantes :

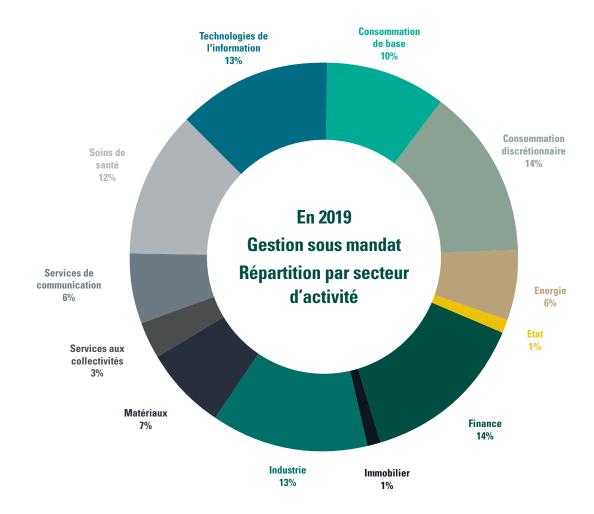
- ▶ segmentation du data center en compartiments modulaires pour optimiser chaque compartiment en fonction de son utilisation ;
- ▶ remplacement du câblage cuivre par de la fibre optique (ayant un impact environnemental plus faible) ;
- ▶ rénovation de tout l'éclairage avec mise en place systématique de LED ;
- ▶ maintien de la température (chauffage l'hiver et rafraîchissement l'été) par un système d'eau naturelle captée dans le sous-sol ;
- ▶ mise en place de pompes à chaleur complémentaires sur le toit des data centers ;
- ▶ segmentation des circuits de refroidissement.

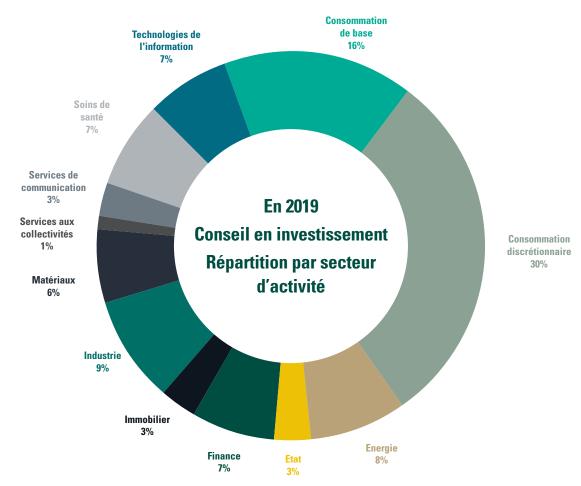
#### IV.2 Analyse du risque climat dans les portefeuilles gérés et conseillés par la Banque

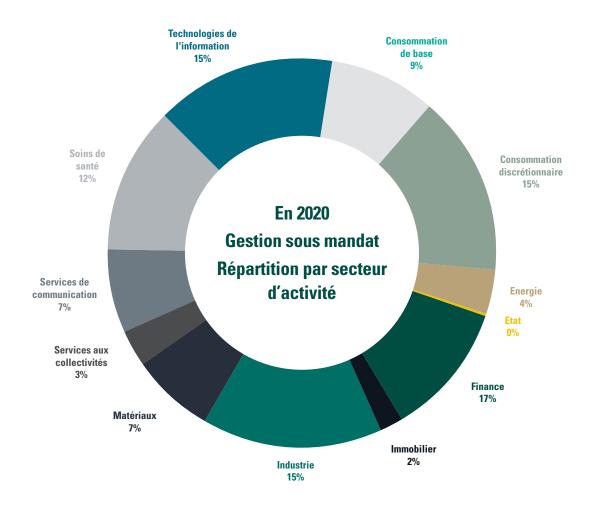
Ci-dessous, l'analyse du risque climat dans les portefeuilles gérés et conseillés de Neuflize OBC, au travers des expositions sectorielles en 2019 et 2020.

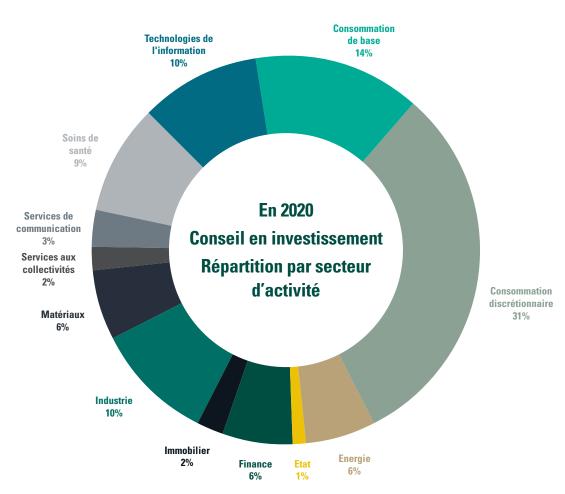
Ces cartographies mettent en évidence :

- ▶ Une exposition limitée au secteur de l'énergie, secteur qui comprend les énergies fossiles comme renouvelables :
  - ▶ 5,9 % en 2019 et 3,7% en 2020 pour la gestion sous mandat ;
  - ▶ pour le conseil, passant de 8,5% en 2019 à 7,5% en 2020 ; avec une orientation plus forte vers les énergies moins polluantes.
- ▶ L'industrie représente 15,9% pour la gestion sous mandat et 13% pour le conseil en 2020 (vs 13% et 9,4% en 2019), ce qui limite notre exposition aux risques environnementaux.









## **Conclusion**

L'exposition planétaire aux enjeux climatiques et à l'attrition des ressources nous contraint à adopter un modèle plus durable. Afin d'atteindre les objectifs fixés lors du Sommet de Paris, comprenant une réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre, l'Union Européenne, acteur ambitieux de ce challenge, joue un rôle moteur afin de rendre possible cette transition.

Réorienter les capitaux privés vers des investissements plus durables suppose une évolution systémique de la finance. C'est dans ce cadre que la Commission européenne a présenté sa feuille de route basée sur les recommandations formulées par le groupe d'experts à haut niveau de la finance durable (High Level Expert Group).

Le HLEG a pour but de faire des recommandations sur la mise en place d'une stratégie globale de finance durable au sein de l'Union Européenne en transformant en profondeur les pratiques financières au sein de l'Union afin de lutter contre le changement climatique.

Les principaux éléments de ce plan d'action consistaient à :

- ▶ établir un langage commun pour la finance durable, la Taxonomie (53), afin de définir ce qui est durable et d'identifier les domaines dans lesquels les investissements durables sont les plus transformatifs ;
- ▶ améliorer la transparence sur la durabilité dans le processus d'investissement et sur la publication des informations ;
- ▶ intégrer la durabilité dans les exigences prudentielles au regard de l'appréhension du risque, tout en veillant à préserver la stabilité financière ;
- renforcer la transparence en matière de publication d'informations non financières par les entreprises.

C'est dans ce contexte qu'entrent progressivement en vigueur différents outils juridiques, européens et français, permettant plus de transparence, et l'adoption d'un langage partagé. Il s'agit notamment des dispositifs suivants :

- ▶ le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (règlement « Disclosure ») ;
- ▶ le règlement (UE) 2019/2089 du 27 novembre 2019 modifiant le règlement (UE) 2016/1011 en ce qui concerne les indices de référence transition climatique de l'Union (règlement « Indices bas carbone ») le règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (règlement « Taxonomie ») ;
- ▶ la loi « Energie et Climat ».

Neuflize OBC, par le truchement de sa maison-mère ABN AMRO, acteur pro-actif engagé de la finance durable, est pleinement conscient de ces enjeux et se mobilise de manière continue pour faire évoluer son modèle, afin d'intégrer l'ensemble de ces dispositions dans ses différents métiers et rapports avec ses parties prenantes, et se conformer à la complexe réglementation en vigueur.

Ainsi, à l'issue de la mise en place de la réglementation européenne en matière de classification des produits d'investissement (SFDR), Neuflize OBC était en mesure de confirmer la cartographie de son offre existante selon 3 catégories principales :

- ▶ article 9, investissement durable (mandat à impact) ;
- ▶ article 8, investissement promouvant des caractéristiques E/S (offre de conseil et de mandat ISR) ;
- ▶ article 6, autre produit d'investissement (offre de conseil et de mandat appliquant les exclusions de base mais sans sélection positive).

Nous sommes face à de grands challenges à relever, qui sont autant d'opportunités de participer à la construction d'une finance et d'un monde durable.

## **Annexes**

#### **Documentation**

- ▶ 2020 ABN AMRO Integrated report
- ▶ Rapport annuel Neuflize OBC, exercice 2020
- ▶ Rapport Article 173 Neuflize Vie 2020
- ▶ Rapport article 173 ABN AMRO Investment Solutions (AAIS) 2020



#### www.neuflizeobc.fr